

Troisième Prépa-Pro	Histoire Séquence IV : La vie politique en France Éducation Civique	Fiche Prof
---------------------	--	-------------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 5 :

Thème 2 - Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne (horaire conseillé : 3 heures)

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- connaître les principaux droits politiques d'un citoyen français ;
- citer quelques exemples de droits civils, économiques et sociaux ;
- identifier les conditions qui permettent à un citoyen, en lien avec la nationalité, d'exercer ses droits politiques.

Repères à connaître pour le Brevet :

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : août 1789.
- Établissement du suffrage universel masculin : 1848.
- Droit de vote et d'éligibilité des femmes : 1944.

Support : livre p 178-179

Objectifs :

- Relever des informations dans des textes de loi.
- Étudier des photos.
- Rechercher et distinguer droits politiques, civils, économiques et sociaux.

1) De quelle manière peut-on exprimer ses opinions (doc 1) ?

- On peut exprimer librement ses opinions pourvu qu'on ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

2) Pourquoi seuls les Français votent-ils aux élections présidentielles (doc 2) ?

- Le droit de vote en France est lié à l'acquisition de la nationalité française. Être Français donne accès à des droits politiques tels que voter et se porter candidat.

3) Pourquoi dit-on que la justice est rendue «au nom du peuple français » (doc 4) ?

- On dit que la justice est rendue au nom du peuple français car seuls des citoyens français constituent le jury.

4) Pourquoi est-il important, pour la santé publique, d'assurer l'accès de tous (Français comme étrangers) aux soins (doc 3) ?

- Les Français et les étrangers résidant en France ont accès à des droits par cotisation comme l'accès aux soins.
- Il n'est bien évidemment pas question de les priver de droits fondamentaux au seul motif qu'ils ne sont pas français.
- Ainsi, par exemple, sous réserve de travailler de manière déclarée, les étrangers bénéficient des prestations de la Sécurité sociale (assurance maladie, indemnisation des accidents du travail, congés de maternité pour les femmes...).

5) De quelles manières les salariés font-ils part de leurs revendications (doc 5) ?

- Les salariés font part de leur revendication en manifestant à l'occasion d'une grève.
- C'est un droit reconnu depuis 1864.

6) De quels droits les Français à l'étranger peuvent-ils disposer (doc 6) ?

- Les Français peuvent disposer des mêmes droits que les autres citoyens européens à l'étranger.

A retenir :

En France, comme dans beaucoup de pays, l'accès à la nationalité est soumis à des conditions de filiation, de lieux de naissance et de résidence. Être français donne droit à la délivrance d'un passport pour circuler dans d'autres pays (doc 6).

Les Français disposent collectivement de la souveraineté nationale (doc 2). Être français donne accès à des droits politiques tels qu'exprimer ses opinions (docs 1 et 5), voter et se porter candidat, mais aussi être nommé juré de cour d'assises (doc 4).

Outre ces droits politiques, les Français et les étrangers résidant en France ont accès à des droits civils, tels que le mariage, à des droits par cotisation, telle la protection sociale (doc 3) et à des droits universels, tels l'accès à la justice et la scolarisation pour tous.

Mots-clés :

Nationalité : attribut de l'identité d'un individu reçu à la naissance ou à la majorité selon la nationalité de ses parents ou/et de son lieu de naissance ou/et de son lieu de résidence.

Citoyenneté : être membre d'un peuple souverain à qui un pouvoir politique doit rendre compte de son action.

Droits politiques : capacité d'intervenir dans les processus électoral (électeur/candidat) et judiciaire (juré).

Droits économiques et sociaux : droits acquis de droit (travailler) ou par contribution (dans un système de protection sociale).